



Au rythme de nos vies

POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

1^{er} octobre 2009

PRÉAMBULE

Au cours des dernières décennies, la ville de Boisbriand a connu une évolution démographique importante, sa population passant de 13 471 habitants en 1981 à 26 674 habitants en 2009. Avec depuis plus de 20 ans une moyenne d'âge sous les moyennes du Québec, les orientations mises de l'avant par les autorités municipales ont visé la qualité des services et du milieu de vie pour les familles grâce entre autres au loisir gratuit ou très accessible pour les jeunes, à l'ajout sur le territoire de quatre écoles primaires, d'une école secondaire et de six centres de la petite enfance. La municipalité a également investi dans ses infrastructures avec un centre socioculturel, une seconde glace à l'aréna, L'@dobase, la Maison du citoyen et Place de la culture, une piscine municipale, l'aménagement des parcs et des berges, etc.

Cette évolution rapide a défini un nouveau portrait du territoire et des familles qui l'habitent. C'est pourquoi, dix ans après la publication de la première Politique familiale de la Ville de Boisbriand en 1998, le conseil municipal a décidé de repositionner ses priorités et ses interventions en fonction du nouveau visage de la population boisbriannaise et de ses besoins actuels.

Cette nouvelle démarche vise entre autres à élargir la portée des champs d'action non pas uniquement auprès des familles, mais également auprès des aînés, les reconnaissant ainsi comme membres à part entière de la famille boisbriannaise. Bien que la moyenne d'âge à Boisbriand demeure toujours sous la moyenne provinciale, nous verrons que la proportion des résidents âgés de 60 ans et plus est en hausse et que leur représentativité dans la communauté est soutenue et organisée. En adoptant une démarche inclusive, la Ville de Boisbriand souligne l'importance des ponts entre les générations pour développer un milieu de vie où la famille peut trouver racine, évoluer au fil du temps, et vivre une retraite des plus stimulantes.

Une politique de la famille et des aînés confirme à la Ville de Boisbriand le statut de ville à l'écoute des besoins de ses citoyens pour orienter les actions des autorités municipales vers le mieux-être des familles et des aînés.

UNE DÉMARCHE ENGAGÉE

Au début de l'année 2008, le conseil municipal créait la Commission de la famille et des aînés formée de citoyens, de représentants du conseil municipal et de fonctionnaires municipaux. Son mandat initial consistait à présenter aux élus une mise à jour de la Politique de la famille publiée en 1998, tout en y intégrant une section réservée aux besoins et aux orientations visant la clientèle des aînés. Ce document devait mener à l'adoption d'une politique. Les membres de la Commission de la famille et des aînés ont plutôt soumis l'idée d'un document inclusif et homogène où les intérêts de la famille et des aînés sont étudiés et desservis à l'intérieur d'une démarche commune, idée qui a été retenue.

La Commission de la famille et des aînés s'est associée en 2009 au ministère de la Famille et des Aînés du Québec pour bénéficier de l'expertise et du soutien du ministre à l'élaboration d'une politique, ainsi que d'une aide financière pour mener le projet à terme. De plus, un comité a été créé pour développer plus particulièrement le volet aînés de la politique.

C'est alors que s'est amorcée une démarche participative et engagée simultanément auprès de la population, des organismes du milieu et des institutions gouvernementales. Pendant que la Commission de la famille et des aînés poursuivait son travail en dressant un portrait de la situation des familles et des aînés de Boisbriand, en consultant les familles dans un sondage visant à connaître leurs besoins et leurs positions et en rencontrant les représentants d'organismes communautaires du milieu travaillant auprès des familles et des aînés boisbriannais, le comité du volet aînés de la politique organisait ses actions.

Le 1^{er} mai 2008, plus de 75 résidants aînés se sont réunis en ateliers au Forum des aînés pour discuter et se prononcer sur des sujets tels la sécurité, le logement, l'environnement, la santé, les loisirs, l'aménagement du territoire, le transport, etc. Ce forum s'est conclu par l'établissement d'une liste de priorité d'actions reflétant les besoins exprimés par les aînés de Boisbriand pour l'amélioration de leur qualité de vie.

Le travail du comité volet aînés et de la Commission de la famille et des aînés de Boisbriand résulte en un projet de politique déposé en septembre 2009 pour acceptation par le conseil municipal. La participation de la population à différents niveaux aura été un élément déterminant pour la présentation d'une Politique de la famille et des aînés à l'image de la communauté boisbriannaise.

PROFIL DES FAMILLES ET DES AÎNÉS DE BOISBRIAND

Pour élaborer une Politique de la famille et des aînés représentative des besoins actuels, mais également proactive et visionnaire, il est impératif de bien dresser un profil de la population boisbriannaise, en faisant ressortir ses transformations et ses tendances. L'évolution démographique, le vieillissement de la population et le revenu médian des familles sont des caractéristiques importantes dans une perspective de priorisation des champs d'intervention municipale.

Démographie

Selon les derniers recensements, Boisbriand comptait 25 225 habitants en 1996, 26 730 habitants en 2001 – une augmentation de 6 % – et 26 480 en 2006 – une légère baisse de 1 %. On constate une stabilisation dans l'évolution démographique de la municipalité.

Si on observe l'évolution de la population par groupe d'âge, on réalise que Boisbriand n'échappe pas au phénomène du vieillissement de la population. Même si la municipalité affiche toujours un âge médian (1) de plus de 5 ans inférieur à la moyenne provinciale, la proportion des citoyens âgés de plus de 55 ans augmente progressivement.

Répartition par groupes d'âge de la population boisbriannaise

Sources : Recensements 1996, 2001 et 2006 de Statistique Canada

Groupe d'âge	1996		2001		2006	
	Habitants	%	Habitants	%	Habitants	%
0 à 4 ans	2 690	10,66 %	2 030	7,59 %	1 575	5,95 %
5 à 14 ans	4 265	16,91 %	5 150	19,27 %	4 695	17,73 %
15 à 19 ans	1 700	6,74 %	1 850	6,92 %	2 150	8,12 %
20 à 24 ans	1 445	5,73 %	1 690	6,32 %	1 595	6,02 %
25 à 54 ans	12 750	50,55 %	12 765	47,76 %	12 180	46 %
55 à 64 ans	1 365	5,41 %	1 920	7,18 %	2 480	9,37 %
65 à 74 ans	680	2,70 %	895	3,35 %	1 245	4,70 %
75 ans et plus	330	1,31 %	430	1,61 %	560	2,11 %
Total	25 225		26 730		26 480	

	Boisbriand	Québec	Boisbriand	Québec	Boisbriand	Québec
Âge médian	31,1 ans	36,9 ans	33,0 ans	38,8 ans	35,6 ans	41,0 ans

(1) : L'âge médian : indice qui signifie que la moitié de la population est plus âgée et l'autre moitié est moins âgée que l'indice.

Caractéristiques des familles

L'évolution du nombre de familles à Boisbriand suit la courbe démographique de la municipalité en affichant une légère baisse de 2001 à 2006. Cependant, le nombre de familles monoparentales est en hausse, ce qui a un impact direct sur l'organisation sociale au quotidien de ces ménages.

Le revenu médian des familles boisbriannaises en 2000 se situait 20 % au-dessus de la moyenne provinciale, autant pour les familles monoparentales que pour les familles comptant deux parents. Cependant, en 2005, le revenu médian des familles boisbriannaises comptant deux parents était supérieur à la moyenne provinciale de 22 %, comparé à 32 % supérieur pour les familles monoparentales.

La famille boisbriannaise

Sources : Recensements 2001 et 2006 de Statistique Canada

	2001		2006	
Nombre total de familles	7 605		7 515	
Nombre de familles monoparentales	1 135		1 290	
	Boisbriand	Québec	Boisbriand	Québec
Revenu médian des familles	60 465 \$	50 242 \$	71 243 \$	58 678 \$
Revenu médian des familles monoparentales	36 738 \$	30 718 \$	49 057 \$	37 195 \$

Le revenu des aînés

Il existe peu de statistiques sur le revenu des aînés au Québec et dans les différentes régions. En 2003, l'Institut de la statistique du Québec fournissait une donnée intéressante pour illustrer le revenu d'un aîné au Québec en comparaison avec l'ensemble de la population. Ainsi, le revenu moyen par personne âgée de 65 ans et plus au Québec en 2003 s'élevait à 23 744 \$, en comparaison avec 28 886 \$ toutes tranches d'âges confondues.

Le revenu des aînés de Boisbriand en 2005

Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Revenus en 2005	Aînés de Boisbriand
Moins de 4 999 \$	135
5 000 \$ à 9 999 \$	290
10 000 \$ à 14 999 \$	405
15 000 \$ à 19 999 \$	460
20 000 \$ à 24 999 \$	345
25 000 \$ à 29 999 \$	245
30 000 \$ à 34 999 \$	250
35 000 \$ à 44 999 \$	300
45 000 \$ à 59 999 \$	280
60 000 \$ et plus	165

LA POLITIQUE

Le but de la Politique

Consciente de l'apport inestimable et de l'influence qu'ont les familles et les aînés sur le développement de la ville, cette Politique, basée sur le portrait et les besoins des familles et des aînés de Boisbriand, a pour but d'orienter les élus, l'administration municipale et leurs partenaires dans les décisions qu'ils prendront pour améliorer la qualité de vie et l'environnement des familles et des aînés.

Les objectifs généraux

Six objectifs constituent les guides pour la mise en place de mesures concrètes inscrites dans un plan d'action fondé sur les valeurs et les préoccupations des familles et des aînés de notre ville.

- Prendre des mesures pour répondre aux besoins des familles et des aînés en respectant les limites des champs de compétence de l'administration municipale;
- Instaurer un processus d'évaluation continue de la qualité des services offerts aux familles et aux aînés en demeurant attentifs et à l'écoute des besoins exprimés;
- Promouvoir la concertation des décisions et des actions qui auront un effet sur le mieux-être des familles et des aînés avec les organismes gouvernementaux, institutionnels et communautaires du milieu;
- Encourager et soutenir les familles et les aînés par des actions favorisant les liens intergénérationnels;
- Renforcer le sentiment d'appartenance en développant un milieu de vie favorable à l'épanouissement des familles et des aînés;
- Assurer que les décisions des élus, de l'administration municipale et de leurs partenaires dans tous les secteurs d'activité soient prises à la lumière des impacts sur les familles et les aînés, garantissant ainsi la cohérence et la permanence des orientations.

DÉFINITIONS

La famille

On entend par famille tout groupe, parent enfant, uni par des liens multiples pour se soutenir réciproquement au cours d'une vie, et ce, momentanément ou de façon permanente, et pour favoriser à leur source le développement des personnes et des sociétés. La famille peut être traditionnelle, monoparentale, recomposée, d'accueil ou intergénérationnelle.

Cette définition inclut également les personnes vivant seules qui peuvent avoir des liens familiaux sans vivre sous le même toit.

Les aînés

Les aînés sont des personnes qui sont les gardiens de notre histoire et de notre patrimoine culturel. Aux fins de la présente Politique, un aîné se définit comme une personne âgée de 60 ans et plus.

AXES D'INTERVENTION MUNICIPALE

L'administration municipale partage ou assume seule les compétences en matière d'habitation, de réseau routier, de transport en commun, de services de sécurité, d'approvisionnement et d'assainissement des eaux, de matières résiduelles et recyclables, de loisirs et de culture, de parcs, d'espaces naturels et d'aménagement du territoire.

Même si la santé et l'éducation ne relèvent pas de la compétence municipale, la Ville y contribue de différentes façons, par exemple par une cession de terrain en vue d'une nouvelle construction, par un partenariat d'aménagement d'installations récréatives ou par le soutien d'activités telles l'aide aux devoirs ou des programmes sportifs ou culturels.

Compte tenu des consultations faites auprès des familles, des aînés et des organismes et des conclusions qu'en a tiré la Commission, la Ville de Boisbriand propose d'agir avec plusieurs partenaires dans le développement de quatre principaux axes d'intervention qui semblent bien englober les besoins et aspirations des familles et des aînés :

- Un milieu de vie sécuritaire;
- Un milieu de vie stimulant;
- Un milieu de vie adapté, favorisant la pérennité;
- Un milieu de vie valorisant.

Un milieu de vie sécuritaire

Vivre en toute quiétude et bénéficier de lieux publics accessibles et accueillants sont des préoccupations importantes pour les familles et les aînés.

La Ville s'engage à maintenir et à renforcer ses actions en :

- Favorisant les contacts positifs entre les familles et les aînés et les représentants des services de police et d'incendie;
- Poursuivant sa représentation au sein de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville afin d'assurer une présence policière suffisante et adéquate sur le territoire boisbriannais;
- Encourageant et en préconisant le maintien et le développement de programmes de prévention et de sensibilisation auprès des familles et des aînés par la concertation

d'actions avec le Service de prévention des incendies et de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville;

- Intégrant le concept d'aménagement sécuritaire lors de la planification d'infrastructures municipales et de développement urbain.

Un milieu de vie stimulant

Le phénomène du vieillissement de la population se fait sentir sur notre territoire comme dans l'ensemble du Québec. Nos citoyens accèdent à la retraite plus jeunes que les générations précédentes. Nos aînés sont en général plus en forme, ils désirent occuper leur temps libre activement, maintenir leur autonomie et contrer l'isolement.

La diversification croissante des types de familles dans une société plus individualiste et dans un monde de performance où les horaires non traditionnels et les emplois précaires sont courants nous permet de constater le grand défi que représente la conciliation travail-famille.

Il faut aussi considérer la réalité d'une famille vivant avec une personne ayant un handicap ou un aîné en perte d'autonomie, car cela représente un défi supplémentaire pour participer à un milieu de vie stimulant, sécuritaire, adapté, durable et valorisant.

Pour s'assurer que les familles et les aînés bénéficient d'un milieu de vie stimulant, la Ville définit son rôle comme celui d'agent facilitateur pour l'accès aux services et aux activités, et ce, en orientant ses actions comme suit :

- En rendant accessible l'information sur les ressources et services locaux et régionaux offerts aux familles et aux aînés pour le maintien et l'amélioration de leur qualité de vie;
- En présentant un répertoire d'activités physiques, culturelles, communautaires et intellectuelles variées et accessibles qui stimuleront la participation et l'interaction sociale des familles et des aînés;
- En agissant comme agent de promotion du développement de saines habitudes de vie, facteur déterminant sur la santé globale des familles et des aînés;
- En favorisant la conservation et l'aménagement d'espaces naturels, de lieux de détente et de rassemblement pour inciter les familles et les aînés à profiter d'un environnement de qualité supérieure propice à la pratique d'activités.

Un milieu de vie adapté, favorisant la pérennité

Les familles et les aînés ont déclaré qu'ils désiraient demeurer à Boisbriand le plus longtemps possible malgré des changements de situation financière ou de santé.

La Ville de Boisbriand entend orienter ses actions dans divers champs d'activité afin d'adapter le milieu de vie boisbriannais à la réalité des familles et des aînés de la façon suivante :

- En favorisant l'accès à une gamme de services municipaux et commerciaux accessibles qui maintient les rapports sociaux à l'échelle humaine;
- En travaillant à l'amélioration du transport en commun et des réseaux routiers et cyclables pour faciliter les déplacements des familles et des aînés;
- En maintenant une tarification abordable pour encourager la participation aux activités physiques, culturelles, communautaires et intellectuelles tout en respectant le budget des familles et des aînés;
- En demeurant un partenaire actif et impliqué dans le développement de logements accessibles variés pour les familles et pour les aînés;
- En présentant des lieux publics accueillants et adaptés aux familles et aux aînés.

Un milieu de vie valorisant

La Ville de Boisbriand veut s'assurer que toutes les familles et que tous les aînés se sentent citoyens à part entière et pour ce faire, le maintien d'un milieu de vie valorisant est essentiel. Les actions que la Ville entend mettre de l'avant en ce sens sont les suivantes :

- Faire bénéficier l'ensemble de la population des apports des familles et des aînés en favorisant les activités intergénérationnelles;
- Poursuivre son soutien actif dans les projets et initiatives présentés par les regroupements de familles et d'aînés;
- Demeurer active au sein de comités et tables de concertation de la région qui travaillent à l'amélioration de la qualité de vie des familles et des aînés;
- Développer le sentiment d'appartenance des familles et des aînés en mettant en valeur le patrimoine de la ville;
- Souligner régulièrement le travail et l'implication des familles et des aînés dans la communauté.

MISE EN ŒUVRE ET CONCLUSION

Les membres de la Commission de la famille et des aînés ont vite constaté durant leurs consultations que pour les citoyens et partenaires, Boisbriand continue de se distinguer comme un milieu exceptionnel où il fait bon vivre. Malgré ce constat, la Ville de Boisbriand réitère son intention de poursuivre le travail afin de maintenir et optimiser la qualité de vie de sa population et de demeurer toujours à l'affût des besoins et des changements sociaux.

L'adoption de la Politique de la famille et des aînés ne constitue que la première étape dans l'engagement du conseil municipal envers les familles et les aînés de Boisbriand. Pour assurer la concrétisation de la volonté municipale définie par les objectifs généraux de la Politique, la Ville s'engage par voie de résolution à mettre en place un comité de travail pour l'élaboration et le suivi d'un plan d'action. Ce comité, qui regroupera des représentants désireux de s'engager dans la mise en œuvre de la Politique, élaborera le plan d'action et le présentera au conseil municipal pour adoption en 2010.

La Politique de la famille et des aînés devient un outil de référence pour le conseil municipal, les services municipaux, les organismes et intervenants du milieu, qui ont tous à cœur l'épanouissement des familles et des aînés.

REMERCIEMENTS

AUX MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

Louise Lemay	Présidente
Louise Gauthier	Vice-présidente
Michel Patenaude	Citoyen
Denise Roberge	Citoyenne
Gilles Ferland	Citoyen
Ève Bélanger	Directrice au Service des loisirs
Philippe Bourgeois	Directeur général adjoint
Andrée Duhamel	Directrice au Service des loisirs et secrétaire de la commission

AUX MEMBRES DU FORUM DES AÎNÉS

Louise Gauthier	Présidente
Ève Bélanger	Directrice au Service des loisirs
Johanne Fortin-Vickers	Adjointe à la directrice des loisirs
Guylaine Vigneault	Coordonnatrice des loisirs
Sylvie Philippe	Intervenante communautaire, CSSS Thérèse-De-Blainville

À TOUTES LES PERSONNES AYANT PARTICIPÉ AU FORUM DES AÎNÉS.

À TOUTES LES FAMILLES ET ORGANISMES AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE SUR LA FAMILLE.

À TOUT LE PERSONNEL MUNICIPAL ET INTERMUNICIPAL CONSULTÉ POUR LA MISE À JOUR DES ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES ET DES AÎNÉS DE BOISBRIAND.

BIBLIOGRAPHIE

CANCHILD. Centre de réadaptation en déficience physique Le Bouclier, série de fiches consacrée aux services centrés sur la famille, 2007, 17 fiches.

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE. *Aide-mémoire de l'élaboration d'une politique familiale municipale*, novembre 2004, 130 p.

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE. *Guide d'information sur l'action municipale en faveur des familles*, 2002, 130 p.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Transitions familiales, rapport 2005-2006 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, 2007, 231 p.

EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE. *Implantation ou mise à jour d'une politique familiale*, Québec, 2003, 20 p.

EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE. *La municipalité : un lieu de qualité pour les familles*, Québec, 2003, 23 p.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS. *Regard sur la démarche relative à l'élaboration ou à la mise à jour d'une politique familiale municipale*, Québec, septembre 2007, 26 p.

OPHQ RÉGION MONTRÉAL. *Le guide des besoins en soutien à la famille pour les parents d'un enfant ou d'un adulte handicapé*, septembre 2000, 75 p.

STATISTIQUE CANADA. *Deux tableaux croisés semi-personnalisés, un profil de la population recensements*, [Cédérom], 2006.

THIBAUT, André. *Consulter pour mieux décider*, Association québécoise du loisir municipal, laboratoire en loisir et vie communautaire, juin 2005, 87 p.

THIBAUT, André. « Garde des enfants et temps des familles, un univers de loisir à redéfinir », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 1, n° 10, mai 2004.

THIBAUT, André. « Les activités récréatives difficilement accessibles pour certaines familles », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 2, n° 4, octobre 2004.

THIBAUT, André. « Les jeunes vieux donnent un avant-goût des besoins en loisir et des défis à relever », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 6, n° 9, 2009.

THIBAUT, André. « Modèle de référence et défis pour la pratique d'activités de loisir chez les personnes handicapées », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 2, no 2, septembre 2004.

THIBAUT, André. « Temps libre et loisir en milieu familial », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 1, n° 8, janvier 2004.

THIBAUT, André. « Tour d'horizon des contraintes perçues et réelles des personnes âgées », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 2, n° 9, janvier 2005.

THIBAUT, André. « Traiter avec des personnes âgées », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 3, n° 15, 2006.

THIBAUT, André. « Vieillesse de la population : menace ou opportunité? », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 3, n° 13, 2006.

THIBAUT, André. « Vieillir dans la dignité et être utile », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 2, n° 10, janvier 2005.

VILLE DE BLAINVILLE. *Politique familiale*, 2^e édition, février 2005, 30 p.

VILLE DE BOISBRIAND. *Livre blanc sur la politique familiale*, mai 1998, 48 p.

VILLE DE REPENTIGNY. *Politique de la famille et des aînés*, 2007, 30 p.

VILLE DE SAINT-JÉRÔME. *Politique familiale*, avril 2005, 23 p.

La Ville de Boisbriand bénéficie d'une subvention du ministère de la Famille et des Aînés du Québec octroyée en avril 2009 et d'une aide technique de Carrefour action municipale et famille pour réaliser sa politique et son plan d'action de la famille et des aînés.

Ville de Boisbriand



Boisbriand

www.ville.boisbriand.qc.ca

Octobre 2009

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009